

sur un sujet aussi sérieux que celui de la peine capitale, le solliciteur général dit: Si on n'abolit pas la peine capitale, moi je démissionnerai. Moi je dis carrément au solliciteur général qu'il n'a même pas le courage ni le cœur de démissionner, parce que c'est exactement ce que la population du Canada voudrait présentement, soit le voir démissionner. Et je dirai que l'attitude de la population n'est pas une attitude totalement vengeresse, il ne s'agit pas de cela. Au contraire, c'est par esprit de justice qu'on préconise le maintien de la peine capitale.

Une voix: Mais c'est pour la protection des honnêtes gens.

M. Caouette (Témiscamingue): Je le dis souvent, il s'agit de déterminer si l'on doit protéger la société contre les criminels ou bien protéger les criminels contre la société. Voilà la question que l'on doit se poser aujourd'hui.

Mais dans la documentation que nous recevons de la population, d'un peu partout, nous constatons une force populaire en faveur du maintien de la peine capitale. L'automne dernier, j'ai participé à des émissions de lignes ouvertes à Montréal, à Edmonton et à Toronto, et les gens me téléphonaient de partout, me posaient des questions et me faisaient part de leurs idées...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. L'honorable ministre de la Justice invoque le Règlement.

• (1630)

[Traduction]

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Sauf erreur, le député vient de critiquer mon collègue, le solliciteur général (M. Allmand), parce qu'il n'est pas à la Chambre cet après-midi. J'aimerais signaler que si le bill est inscrit à son nom, en ma qualité de ministre de la Justice, je représente également le solliciteur général qui se trouve à Montréal où il assiste à une réunion avec divers groupements qui s'intéressent à la réglementation des armes; ce n'est donc certainement pas de la lâcheté de sa part.

[Français]

M. Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'en vois des «plates» applaudir à l'autre bout là-bas. Cela ne dérange absolument rien, car le ministre de la Justice (M. Basford) est aussi responsable du bill que le solliciteur général. Le solliciteur général était ici il y a à peine 15 minutes avec un veston de cuir de motard, et il entendait parler le député qui m'a précédé. Si, par contre, le ministre de la Justice veut mettre le chapeau, s'il lui convient, qu'il le mette, j'en suis fort aise, mais je veux continuer mes remarques et parler du solliciteur général, qui aura encore le droit de s'exprimer lorsqu'il reviendra à la Chambre si, aujourd'hui, il est pris à Montréal. Monsieur l'Orateur, je disais que nous avons reçu des pétitions, des recommandations et des suggestions de différents corps intermédiaires, et que nous en avons eu également de corps policiers. Cela le ministre de la Justice le sait et le solliciteur général le sait également.

J'ai ici, par exemple, et ce n'est pas si vieux, cela date du 3 mai 1976, alors que la *Metropolitan Toronto Police Association* a interrogé 68,745 personnes et leur a posé la question numéro un, qu'on retrouve dans cette lettre. Je crois que d'autres députés à la Chambre l'auraient reçue également. C'est une lettre de Sid Brown, président du *Metropolitan*

Peine capitale

Toronto Police Association. Voici les questions et les réponses. La première question est la suivante:

[Traduction]

La peine capitale devrait-elle être maintenue uniquement pour le meurtre d'agents de police et de gardiens de prison dans l'exercice de leurs fonctions?

[Français]

Les réponses furent les suivantes:

Yes: 4,855—No: 55,425

Pas seulement pour les policiers et les gardiens. Voyons maintenant la question numéro deux:

[Traduction]

Pour le meurtre de n'importe quel citoyen lors de la perpétration préméditée d'un crime?

[Français]

La peine capitale pour ces gens-là. C'est la réponse du public.

La réponse du public: Oui, 55,374, maintenir la peine capitale pour un meurtre prémédité; et non 8,516. Cela représente une proportion assez forte, soit près de 80 p. 100, et même au-delà de 80 p. 100.

Question n° 3:

[Traduction]

La question du maintien ou de la suppression de la peine capitale devrait-elle faire l'objet d'un référendum national?

[Français]

Par un référendum: Oui, 55,282. Non, 3,444. Il est évident, monsieur l'Orateur, que la population ici—il s'agit de l'association des policiers—est en faveur du maintien de la peine capitale.

Question n° 4:

[Traduction]

Êtes-vous contre la peine capitale à cause de la méthode d'exécution employée (pendaison)?

[Français]

Oui, 9,954 qui sont contre la pendaison comme méthode, mais 44,258 qui ne se rapportent pas à la façon dont le meurtrier est exécuté, mais à l'exécution du meurtrier trouvé coupable d'un meurtre odieux, d'un meurtre prémédité.

J'ouvre une parenthèse ici et je dis: Nous ne voulons plus voir la peine capitale imposée, comme elle l'était il y a 50 ou 40 ans, non, car, à cette époque on risquait de pendre un innocent, un gars qui n'était pas responsable. Mais nous disons que dans tous les cas de meurtre prémédité, où il n'y a pas l'ombre d'un doute sur la culpabilité, à ce moment-là, la peine de mort devrait être maintenue. Dans les autres cas, qu'il y ait des sentences de prison, mais qu'on ne vienne pas nous faire dire ou nous faire croire que nous allons encore pendre des innocents. Le ministre de la Justice sait ce que nous voulons dire, et il sait que nous ne voulons pas, pour aucune considération, pendre quelqu'un quand un doute sur sa culpabilité existe. On ne veut pas prendre de risques. Il faut que le cas soit clair, net et précis.

D'ailleurs, nous ne sommes pas les seuls à la Chambre ici à prendre position dans ce sens-là. Nous voyons des journaux de la ville de Montréal, des journaux de Toronto, adopter la même attitude que celle que nous avons. Toutefois, il existe un groupe au Canada qui n'a pas cette attitude, qui s'en va envers et contre tous, il s'agit du ministre de la Justice, du solliciteur général, du premier ministre du Canada, et de quelques progressistes conservateurs. Les néo-démocrates, eux, sont toujours en faveur de